Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260702-260702DELIB63-DE

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
06/2026

VILLE de CHATEAULIN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JUGUET, le Maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre JUGUET, M. Jean-Christophe LE DOARE, Mme Vinciane PERON, M. Aurélien GARO, Mme Fabienne SENNEVILLE, M. Nicolas DURET, Mme Valérie SCOARNEC KEROULLAS, M. Gabriel MAOT, M. Christian RANNOU, M. Stéphane SUPIOT, M. Michel JACQ, Mme Sophie SAINT-JALMES, Mme Hélène NICOLAS, Mme Nathalie GOURMELON, Mme Morgane LE GOUILL, Mme Virginie FEUNTEUN, Mme Virginie STEPHAN (arrivée à 19h07 pour la délibération n°56), M. Gwenaël MERER, Mme Marianne CHESSÉ-SALAUN, M. Tristan MOREL, M. Gaël KERNEUZET, Mme Margareth CUSSON-DUARTE, Mme Marie PERENNES, M. Gwenaël BATHANY

Ont donné procuration :
Mme Odile BOZEC à Mme Nathalie GOURMELON
M. Simon CAUGANT à M. Michel JACQ
M. Paul-Etienne FOUQUÉ à M. Gaël KERNEUZET
Mme Julie LE DUFF à M. Gwenaël BATHANY
M. Eric KERCRET à Mme Margareth CUSSON-DUARTE

Absent-e-s excusé-e-s : -

Absent-e-s non excusé-e-s : –

Secrétaires de séance : M. Tristan MOREL et M. Gwenaël BATHANY

Assistaient également à la réunion : Marion LE CLOAREC, Secrétariat général ; M. Stéphane LE GALL, Directeur des services techniques (jusqu'à la délibération n° 62) ; Mme Isabelle SALGUES, Directrice des Ressources humaines (pour la délibération n° 55) ; Mme Valérie LAUTIER, Responsable restauration et affaires scolaires (jusqu'à la délibération n°63)

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260702-260702DELIB63-DE

N° 63 OBJET : Adoption du nouveau règlement des accueils périscolaires et de la restauration scolaire

Rapporteur : Vinciane PERON

Le règlement des services périscolaires a pour objet de définir les conditions d'organisation et de fonctionnement de l'accueil périscolaire et du service de restauration scolaire. Il précise les droits et obligations des familles, des enfants et de la collectivité afin de garantir un accueil de qualité, le respect des règles de vie collective et le bon fonctionnement des services.

Afin d'adapter ce règlement aux besoins actuels et de clarifier certaines situations rencontrées dans le cadre de la gestion des services, il est proposé d'y apporter les modifications suivantes :

- Ajout d'un volet disciplinaire visant à préciser les règles de comportement attendues des enfants fréquentant les services périscolaires et de restauration scolaire, ainsi que les mesures pouvant être mises en œuvre en cas de manquements répétés aux règles de vie collective, dans le respect du principe de proportionnalité et du dialogue avec les familles.
- Ajout des cas de non-facturation des absences, lorsque celles-ci résultent de circonstances indépendantes de la volonté des familles et empêchent l'accueil de l'enfant. Sont notamment concernés :
    - Les épisodes de canicule entraînant la fermeture des établissements ou une recommandation de maintien des enfants à domicile ;
    - Les événements climatiques exceptionnels tels que les tempêtes ou autres phénomènes météorologiques empêchant l'accès aux services ;
    - L'absence imprévue de l'enseignant lorsque celle-ci conduit à la fermeture de la classe ou à l'impossibilité d'accueillir l'enfant.
    -

Ouï l'exposé de Vinciane PERON, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 26 voix pour et trois abstentions :

- approuve les modifications apportées au règlement des services périscolaires – accueil périscolaire et restauration scolaire, telles qu'annexées à la présente délibération

- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre ce règlement modifié à compter de sa date d'entrée en vigueur.

MAIRIE DE CHATEAULIN
Finistère

POUR COPIE CONFORME

FAIT A CHATEAULIN LE 2 JUILLET 2026

Le Maire	Le secrétaire de séance	Le secrétaire de séance
Jean-Pierre JUGUET	Tristan MOREL	Gwenaël BATHANY